

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 OCTOBRE 2019**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mme Blanc Dominique, Ferrolliet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints
Mmes De Jésus Catherine, Hugon Denise, Pensec Catherine.
MM. Blanc Alain, Blanc Jeremy, Desmaris Christian, Girod Claude, Conseillers Municipaux,

Etait absent excusé :

M. Peray Pierre-Alain (pouvoir à Mme Ferrolliet Françoise).

Etaient absents :

Mmes Bossy Virginie, Quinio Jeanne.
M. Davis Andrew.

M. le Maire ouvre la séance pour la fermer immédiatement afin de laisser la parole à M. Blanc Régis qui intervient suite à sa demande.

M. Blanc se présente sommairement et détaille son activité agricole.

Son problème réside dans le fait que les routes de Logras sont étroites et qu'il a de grosses difficultés à circuler avec son matériel agricole dû notamment au stationnement gênant de certaines voitures, camions et autres véhicules.

M. Blanc demande l'intervention de la commune pour améliorer cette situation.

Une réunion sera agendée pour débattre de ce problème.

M. le Maire ouvre à nouveau la séance à 20h30.

- 1. Election du secrétaire de séance : Mme Hugon Denise est élue secrétaire de séance.**
- 2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité avec les remarques suivantes :**

- Point 3.6. : Délibération

- Mme Blanc précise que la délibération votée avait supprimée 2 items pour la fixation du tarif de location pour les associations et les particuliers : « Le coût des repas et du personnel éducatif à la charge de l'établissement » et « La facturation ».
Une nouvelle délibération supprimant ces 2 items sera présentée au Conseil Municipal de novembre.

- Point 4.2.1 : Point sur les travaux rue du Branlant – chemin de Brandou

- M. Blanc Jérémie avait demandé quand se ferait la reprise du carrefour avec la RD 984.
M. le Maire l'informe que cette reprise ne sera pas faite dans le cadre du chantier mais par le Département. Les travaux réalisés par l'entreprise Eiffage devrait avoir lieu dans ce mois.

3. DELIBERATIONS

3.1. LOCATION DE LA SALLE CHAMP FONTAINE - FIXATION DU TARIF DE LOCATION POUR LES ASSOCIATIONS ET LES PARTICULIERS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 juin 2007 et la délibération du 04 décembre 2014 concernant la modification et la fixation des divers tarifs communaux.

Monsieur le Maire indique que la commune a fait l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour le restaurant scolaire, utilisé également lors des locations de la salle Champ Fontaine.

Monsieur le Maire précise que le nettoyage de ce lave-vaisselle, vu sa complexité et le fait qu'il soit neuf, nécessite une heure de travail par un agent communal après son utilisation.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour ces tarifs, en particulier ceux concernant la location de la salle champ Fontaine afin de tenir compte du coût supplémentaire d'entretien du lave-vaisselle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

DECIDE d'arrêter les tarifs comme indiqués ci-dessous :

1) Location de la salle Champ Fontaine

LOCATAIRE	TYPES DE REUNION OU SOIREE	TARIF
ASSOCIATIONS	Toute manifestation ou soirée avec utilisation de la cuisine inscrite au calendrier des fêtes de la commune	Forfait ordures ménagères 30 € Lave-vaisselle 15 € TOTAL 45 €
ASSOCIATIONS	Toute manifestation ou réunion sans utilisation de la cuisine inscrite au calendrier des fêtes de la commune	Gratuit
PARTICULIERS ORGANISATIONS SYNDICALES ET GROUPEMENTS DIVERS	Assemblée Générale Réunion inférieure à 4 heures sans cuisine	120 €
PARTICULIERS ORGANISATIONS SYNDICALES ET GROUPEMENTS DIVERS	Assemblée Générale Soirée supérieure à 4 heures sans cuisine	240 €
PARTICULIERS ORGANISATIONS SYNDICALES ET GROUPEMENTS DIVERS	Soirée supérieure à 4 heures avec cuisine (remise des clés le lendemain à 10 heures)	350 € Lave-vaisselle 15 € TOTAL 365 €
PARTICULIERS ORGANISATIONS SYNDICALES ET GROUPEMENTS DIVERS	Soirée supérieure à 4 heures Forfait soirée avec cuisine (remise des clés le lendemain à 18 heures)	460 € Lave-vaisselle 15 € TOTAL 475 €

2) Location du préau de l'école

Uniquement pendant les vacances scolaires = 60 €

3) Photocopies

➤ Photocopies noir et blanc

- documents administratifs = 0,20 € la page A4 0,40 € la page A3
- tous autres documents = 0,30 € la page A4 0,60 € la page A3

➤ Photocopies couleur

- tous documents = 0,40 € la page A4 0,80 € la page A3

- | | | |
|-------------------------------|---|---|
| 4) Abonnement Petit Péronnais | = | 8 € les 4 numéros soit pendant un an |
| 5) Vente d'ouvrages | = | "Monographie de Péron" par M. Poncet 10 € |
| 6) Informations touristiques | = | Cartes randonnées : 6 € |

DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 02 octobre 2019.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.2. RESTAURANT SCOLAIRE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le fonctionnement du restaurant scolaire implique un règlement intérieur. Il précise que celui-ci doit être régulièrement mis à jour et modifié afin de tenir compte des évolutions concernant la distribution et le paiement des repas.

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la nouvelle organisation de la distribution et du paiement des repas, il convient de mettre à jour et de modifier le règlement du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire précise qu'il a été ajouté à l'article « FACTURATION » deux lignes. L'une concernant la fixation du tarif des repas et du tarif de la garde des enfants par délibération distincte du règlement. La deuxième précisant que si un enfant bénéficie d'un « panier repas », suite à un PAI, fourni par ses parents, ils devront s'acquitter du montant de la garde de leur enfant.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le règlement intérieur en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le règlement interne, après avoir délibéré,

ACCEPTE de modifier le règlement interne du restaurant scolaire concernant son article « FACTURATION » de la manière suivante :

Ajout d'une ligne concernant la fixation du tarif des repas et du tarif de la garde des enfants par délibération distincte du règlement.

Ajout d'une ligne précisant que si un enfant bénéficie d'un « panier repas », suite à un PAI fourni par ses parents, ils devront s'acquitter du montant de la garde de leur enfant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.3. RESTAURANT SCOLAIRE – FIXATION DES TARIFS DU REPAS ET DE LA GARDE DES ENFANTS EN CAS DE PANIER REPAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 10 juillet 2014, du 07 novembre 2017 et du 03 juillet 2018 relative à la fixation des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie entre 11h20 et 13h20.

Monsieur le Maire indique qu'il avait été convenu dans la précédente délibération, de fixer le nouveau tarif du repas pris au restaurant scolaire, incluant le repas plus la surveillance de 11h20 à 13h20, à 5,00 € TTC, à compter du 02 septembre 2019.

Monsieur le Maire précise que ce nouveau tarif tenait compte du coût supplémentaire du fournisseur Bourg Traiteur, en raison de l'introduction de produits BIO dans les menus proposés :

- Année scolaire 2018-2019 : un élément BIO dans la composition du menu + pain BIO
- Année scolaire 2019-2020 : deux éléments BIO dans la composition du menu + pain BIO
- Année scolaire 2020-2021 : repas complet BIO y compris le pain.

Monsieur le Maire indique, que suite à la modification du règlement intérieur, incluant les paniers repas fournis par les parents,, et du coût supplémentaire relatif au nouveau fonctionnement du restaurant scolaire avec la mise en place d'un self-service, qu'il convient de séparer le prix du repas et le prix de la garde des enfants.

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau tarif du repas à 3,00 € et de fixer le tarif de la garde des enfants à 3,00 € soit un tarif global pour les enfants prenant leur repas au restaurant scolaire de 6,00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de séparer le prix du repas et le prix de la garde des enfants suite à la modification du règlement intérieur, incluant les paniers repas fournis par les parents, et du coût supplémentaire relatif au nouveau fonctionnement du restaurant scolaire avec la mise en place d'un self-service.

FIXE le nouveau tarif du repas pris au restaurant scolaire à 6,00 € soit 3,00 € pour le repas et 3,00 € pour la garde de l'enfant.

FIXE le tarif des enfants bénéficiant d'un panier repas, suite à un PAI, à 3,00 € correspondant à la garde des enfants.

DIT que ce nouveau tarif sera appliqué à partir du 01 octobre 2019.

DIT que les sommes seront prévues au budget primitif communal de l'exercice 2019.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.4. OFFICE NATIONAL DES FORETS – COUPES DE BOIS - PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE POUR LA CAMPAGNE 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Bernard BONNICI de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2020 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé Réalisable m ³	Surface à parcourir ha	Année prévue doc. Gestion	Proposition ONF	Justification ONF Si modification	Mode de commercialisation					
							Année décision propriétaire	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité de mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
25	AS	204	10.5	2022	2020	dépérissement résineux		<input checked="" type="checkbox"/>				
26	AS	222	12.2	2022	2020	dépérissement résineux		<input checked="" type="checkbox"/>				
27	AS	169	13.4	2022	2020	dépérissement résineux		<input checked="" type="checkbox"/>				
28	AS	170	13.4	2022	2020	dépérissement résineux		<input checked="" type="checkbox"/>				

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé Réalisable m ³	Surface à parcourir ha	Année prévue doc. Gestion	Proposition ONF	Justification ONF Si modification	Mode de commercialisation					
							Année décision propriétaire	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité de mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
21	IRR	242	11.4	2020	2021	état sanitaire non urgent						
22	IRR	357	12.8	2020	2021	état sanitaire non urgent						
24	IRR	277	8.9	2020	2021	état sanitaire non urgent						
61	IRR	79	10	2020	2020							<input checked="" type="checkbox"/>

Type de de coupe = IRR irrégulière et AS sanitaire

Monsieur le Maire précise qu'il faut choisir le mode de délivrance des bois d'affouages :

- Délivrance des bois après façonnage

- Délivrance des bois sur pied uniquement pour la parcelle n° 61

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFCIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Christian ARMAND

M. Bernard LEVRIER

M. Claude GIROD

} 3 noms et prénoms

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté,

DECIDE pour les coupes inscrites, de la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.

CHOISIT le mode délivrance des bois d'affouages sur pied.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.5. CAPG : DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES CONVENTION DE MANDAT D'ENCAISSEMENT DES RECETTES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'État a sollicité la communauté d'agglomération du Pays de Gex pour déployer une vingtaine de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Pays de Gex.

Monsieur le Maire précise que la Communauté d'agglomération du Pays de Gex est bénéficiaire des subventions de la convention TEPCV et du Contrat Ambition Région (CAR). Elle coordonne la mise en œuvre des bornes au niveau du territoire.

Monsieur le Maire indique que la société SPIE City Networks est titulaire de l'accord-cadre relatif à la fourniture, la maintenance, la monétique et la supervision des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire précise que lors de la conférence des maires du 7 septembre 2017, il a été décidé que la compétence « installation de recharge pour véhicules électriques » reste communale. Ainsi, le contrat de maintenance, monétique et supervision sera signé entre chaque commune et le prestataire fournisseur des bornes : la société SPIE City Networks.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'exécution de la prestation monétique de l'accord-cadre, il est nécessaire de signer une convention avec la société SPIE City Networks afin de la mandater pour procéder à l'encaissement des recettes des usagers utilisant les bornes de recharge déployées par la commune.

Monsieur le Maire précise que le modèle de convention en annexe a obtenu l'avis conforme du comptable public le 22/08/2019 comme le prévoit l'article D. 1611-32-3 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mandat d'encaissement de recettes liées à l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.6. CAPG : DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES CREATION D'UNE NOUVELLE ACTIVITE ASSUJETTEE A LA TVA SOUS LE REGIME DE LA FRANCHISE EN BASE

Monsieur le Maire, rappelle que dans le cadre de la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'État a sollicité la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour déployer une vingtaine de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Pays de Gex. Suite à une enquête auprès des communes, près de 20 bornes seront déployées sur le territoire, dont 3 sur des sites communautaires.

Monsieur le Maire précise que la Communauté d'agglomération du Pays de Gex est bénéficiaire des subventions de la convention TEPCV et du Contrat Ambition Région (CAR). Elle coordonne la mise en œuvre des bornes au niveau du territoire.

Monsieur le Maire indique que lors de la conférence des maires du 7 septembre 2017, il a été décidé que la compétence « installation de recharge pour véhicules électriques » reste communale. Ainsi, le contrat de maintenance, monétique et supervision sera signé entre chaque commune et le prestataire fournisseur des bornes : la société SPIE City Networks. Chaque commune sera propriétaire des bornes installées dans sa commune. Les recettes qui résulteront du service de recharge seront reversées à la commune propriétaire de la borne.

Monsieur le Maire explique que les collectivités territoriales bénéficient d'une franchise qui les dispense du paiement de la TVA lorsque leur chiffre d'affaires hors TVA n'excède pas 82 800 € pour les prestations applicables aux ventes de marchandises.

Monsieur le Maire précise que l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques est un nouveau service proposé à la population du Pays de Gex, c'est une activité assujettie à TVA. Les recettes qui résultent de ce service seront minimales et n'excéderont pas 500 € par an par borne. La Commune choisit donc le régime de la franchise en base de TVA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE la création d'une nouvelle activité de service de recharge pour véhicules électriques assujettie à TVA sous le régime de la franchise en base.

DECIDE d'adopter le régime de la franchise en base de TVA.

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.7. MOTION CONTRE LA FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE GEX

Dans l'attente de précisions de la part de la Direction des Finances. La délibération est retirée de l'ordre du jour.

4. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – CANTINE - COLLEGE – GYMNASE

4.1.1. Ecole

4.1.1.1 Présentation du mail de l'Education Nationale pour des cours de marocain.

Une nouvelle fois l'Education Nationale nous informe que des cours du soir de marocains seront donnés dans les locaux scolaires. Une nouvelle fois les membres du Conseil Municipal refusent cette mise à disposition, regrettant le manque d'information et le manque de concertation de la part de l'EN.

4.1.2. Restauration scolaire

4.1.2.1. Point sur le 1^{er} mois de fonctionnement du nouveau restaurant scolaire.

Le bilan acoustique est légèrement supérieur aux règles en vigueur. Des adaptations restent à mettre en place en fonction de ce nouvel équipement.

4.1.3. Collège

4.1.3.1. Compte-rendu des réunions avec Mme la Principale et son adjoint du 04/09/2019 et du 01/10/2019.

Les problèmes évoqués portent essentiellement sur les parkings et l'extension du gymnase.

Du fait de la suppression d'une vingtaine de place de parking au collège et qu'une bonne partie des professeurs et des employés du collège « squattent » le parking salle Champ-Fontaine, il a été proposé de mettre à disposition en journée, une vingtaine de place à la Maison des Associations en test jusqu'à la fin de l'année.

Un courrier sera également envoyé au Conseil Départemental pour que ce dernier réalise un parking vers le point vert.

En ce qui concerne l'agrandissement du gymnase, rien n'est prévu dans cette mandature.

4.1.3.2. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 26/09/2019.

Aucun point débattu lors du CA n'interfère le fonctionnement communal.

4.2. VOIRIE – ORDURES MENAGERES

4.2.1. Point sur les travaux rue du Branlant – chemin de Brandou.

Nous avons procédé le 27/09/19 à une réception du chantier avec une liste de réserves. Le calcul des pénalités de retard expose l'entreprise à l'application d'une réfaction de chantier ramenée à 15 000 €. Les travaux doivent être terminés pour la fin du mois d'octobre.

Les espaces verts seront réalisés par les services techniques de la commune.

4.2.2. Compte-rendu de la réunion du 25/09/2019 avec le service GVD de la CAPG pour faire le point sur les containers semi-enterrés.

Présentation de Guillaume Espagner, nouvel agent en charge du projet d'installation des équipements. Quentin Mutoni conserve les mises en service.

Site Logras Rte de Pougny : Installé. Réunion publique préalable à la mise en service est prévue le 17/10/2019.

Site Vertigo : 2 CSE seront mis en place. Reprise des études en cours, les travaux sont prévus mi-novembre.

Site IME/Ecole : Les usagers de ce site expriment des besoins pour des sacs de 110 litres pour les manifestations et 35 litres pour le restaurant scolaire, l'école, l'IME. Il est proposé d'attendre le nouveau marché de fourniture de la CAPG qui comprendra des CSE avec 2 accès sur même cuve, début 2020.

Impasse des mésanges : en attente du déplacement du poteau incendie par la commune.

Pierre à Niton, carrefour chemin des Ravières : Etudes en cours. Travaux avant la fin de l'année.

4.2.3. Compte-rendu de la commission voirie du 27/09/2019.

Présentation de l'avant-projet de requalification de la voie ferrée en voie verte.

Une nouvelle réunion se tiendra début novembre pour la présentation du PRO/DCE. L'objectif sera de lancer l'appel d'offres avant la fin d'année et d'engager une phase de travaux à la fin de l'hiver.

4.2.4. Compte-rendu de la réunion de chantier du 30/09/2019 au chemin des Landines

Le chantier avance dans de bonnes conditions

4.2.5. Explication sur la fermeture de la route du Four à Chaux.

La réalisation du mur de soutènement à l'arrière de l'IME et son remblaiement nécessite la présence de toupies à béton et d'engins de manutention qui ne permettent pas de laisser cette voirie ouverte. En accord avec la Régie des Eaux, la décision a été prise d'interrompre temporairement les travaux Grand'Rue afin de ne pas mettre en place une déviation trop complexe pour être appliquée.

4.3. BUDGET – FINANCES

4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 27 septembre 2019 : 1 282 627,25 €.

Depuis le mois de janvier nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
SAFEGE	étude diagnostic pont RFF GRENY avant travaux	5628
Syndicat Intercom énergie et e-communication SIEA	Participation équipement 2019 ONYX réseaux électriques Jardin de Thalia	8458
DESAUTEL	5 Extincteurs extension de l'école	637,38
MBI	2 Vidéo projecteurs ESON EB-680WI +PC LENOVO V330 école numérique	7869,6
PBI Bureau Center	2 Tableaux triptyques int/ext blanc 120x400 cm école numérique	816,58
VACHOUX	Mobilier restaurant scolaire coté maternelle 5 tables CARELIE diam 120 jaune Genêt	1169,95
VACHOUX	Mobilier restaurant scolaire coté maternelle 30 chaises HELIA T3 hêtre/rose	1582,5
VACHOUX	Mobilier restaurant scolaire self côté école primaire 30 tables CARELIE 180X80 T6 cérusé/gris	4246,19
VACHOUX	Mobilier restaurant scolaire self coté école primaire 102 chaises HELIA T6 hêtre/gris	5450,27
DISTRIGEX	2 Fours micro-ondes gril PROLINE restaurant scolaire	139,98
DISTRIGEX	Lave-linge SAMSUNG WW80J5555DW école salle ATSEM	499
DISTRIGEX	Réfrigérateur THOMSON TH TTR5SL école salle ATSEM	279
DISTRIGEX	Réfrigérateur armoire FAURE FRA22700WE école salle des professeurs des écoles	359
DISTRIGEX	Sèche-linge THOMSON THTD8LIGHT école salle ATSEM	399
SAXOD	49 plateaux pour self restaurant scolaire	294
SAXOD	71 plateaux gris 46x36 nv self restaurant scolaire	426
GARNIER Géraldine	AC.1 1ère prospection 08/19 étude impact environnementale travaux pastoraux Gralet	655,00
JTA	CPI/DGD LOT 2 Lot 2 accès GRALET réhabilitation pastorale alpages Gralet Poutouille	6 000,00
JTA	CPI/DGD LOT 3 : aménagement eau GRALET - réhabilitation pastorale alpages	3 780,00

Tiers	Objet	Réalisé
JTA	CP1/DGD LOT 5 layons & clôtures fixes POUTOUILLE - réhabilitation pastorale alpages	49 956,00
JTA	CP1/DGD LOT 6 réfection accès POUTOUILLE réhabilitation pastorale alpages	4 200,00
JTA	CP1/DGD LOT 7 réfection citerne& aménagements eau POUTOUILLE réhabilitation pastorale alpages	8 580,00
LAMPERTICO	CP 02 SIT 07/19+rév.prix (115.37€HT) LOT 07 Serrurerie métallerie extension école	5 082,75
PLOMB ELEC	CP04 SIT 07/19+rév.prix (274.06€HT) LOT15 Chauffage sanitaire ventilation extension école3	16 772,72
PLOMB ELEC	CP 07 SIT 07/19+rév.prix (228.80€HT) LOT16 Electricité extension école	13 349,05
DEKRA INDUSTRIAL	CP8 phase 5 réalisation chantier M+7 CT extension école	770,40
DEKRA INDUSTRIAL	CP12 CSPS phase réalisation suivi chantier 12 extension école	520,80
PEROTTO	CP01 SIT 08/19+rév.prix (331.62€HT) LOT 11 Sols souples extension école	19 347,71
BONGLET	CP 03 SIT 07/19+rév.prix (655.09€HT) LOT 08/13 Cloisons doublage faux plafonds peinture extension école	35 562,41
INVERNIZZI Daniel	CP09 SIT 07/19+rév.prix (498.08 €HT) LOT 02 Gros œuvre extension école	30 482,38
KAPECI	CP 03 SIT 07/19 +rév. prix (98.25 € HT) LOT 06 Menuiserie extérieure ALU extension école	4 834,08
Menuiseries de l'Ain	CP03 SIT 07/19 +rév. prix (427.87 € HT) LOT 09 Menuiseries intérieures extension école	21 907,04
Menuiseries de l'Ain	CP04 SIT 08/19 +rév. prix (1450.81 € HT) LOT 09 Menuiseries intérieurs extension école	74 281,57
FAMY ET CIE	CP3 SIT.07/19 FAMY intégration avance sur travaux	21 529,61
FAMY ET CIE	CP 03 SIT 07/19(+rév.1161.27€ HT + régul avance LOT01 VRD extension école	31 475,92
BONGLET	CP 04 SIT 08/19+rév.prix (526.77€HT) LOT 08/13 Cloisons doublage faux plafonds peinture extension école	26 888,47
BOIDEVAIX Architecte	CP7 80%EXE-70%EXEC-70%DET Tr Ferme MOE architecte extension école	7 633,53
BRIERE	CP7 80%EXE ET-70%EXEC-70%DET Tr Ferme MOE FLUIDES extension école	2 935,98
OPUS Ingénierie	CP7 80%EXE ET-0%EXEC-70%DET-70%OPC Tr Ferme MOE ECONOMISTE extension école	7 752,17
PLANTIER	CP7 80%EXE ET-70%EXEC-70%DET Tr Ferme MOE STRUCTURE extension école	2 805,72
PLOMB ELEC	CP 08 SIT 08/19+rév.prix (565.61€HT) LOT16 Electricité extension école	34 615,44
REZON	CP7 70% DET AVT1 Tr ferme MOE BET ACOUSTIQUE Grpt Boidevaix extension école	167,47
TECTA	CP7 80%EXE ET-70%EXEC-70%DET Tr Ferme MOE FLUIDES extension école	1 095,83
ARTELIA Bâtiment et industrie	CP8 80%EXE ET-70%EXEC-70%DET Tr Ferme MOE CUISINISTE extension école	504,49
DEKRA INDUSTRIAL	CP13 CSPS phase réalisation suivi chantier 12 extension école	520,80
GEOPROCESS	Relever topo + repérage réseau fontaine Crêt Landine avant travaux	1 622,28
SAFEGE	Diagnostic réservoirs stockage réseau fontaine avant travaux Landines	6 840,00
		480 724,07

4.4. NOUVELLE ECOLE

4.4.1. Point sur les travaux.

L'entreprise PLOMB'ELEC, électricité – plomberie, retarde toujours l'intervention des autres entreprises avec un manque ou le, plus souvent, une absence du personnel sur le chantier.

4.5. INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)

4.5.1. Point sur le dossier et les travaux en cours.

Le bâtiment a été réceptionné et a fait l'objet d'un avis favorable suite à la visite de sécurité.

4.6. BATIMENTS COMMUNAUX

4.6.3. AD'AP

4.6.3.1 Vestiaires de football

4.6.3.1.1. Présentation du mail de la DDT.

La DDT, compétence accessibilité, refuse la demande de dérogation pour la mise en conformité des vestiaires.

Une 3^{ème} demande, plus explicative, va être envoyée.

4.7. CONTENTIEUX

4.7.1. Delattre

4.7.1.1. Présentation du recours en appel de M. Delattre.

4.7.2. Desforges

4.7.2.1. Point sur le dossier : notre avocat nous informe que le dossier devrait passer avant la fin de l'année.

4.7.3. Contrôle de légalité

4.7.3.1. Présentation du recours gracieux contre l'arrêté de démolition d'un local Sncf à Logras.

Toute décision urbanistique pour de tel bâtiment relevant de M. le Préfet, un nouvel arrêté de retrait va être préparé.

4.7.4. Balland

4.7.4.1. Présentation du courrier de M. le Vice-procureur qui considère que le 1^{er} PV datant du début de l'année 2015 n'est pas suffisamment précis. De ce fait il suggère une entente amiable avec M. Balland.

4.8. ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

4.8.1. Point sur les ouvertures des commerces.

Les 3 nouveaux commerces devraient ouvrir avant la mi-octobre.

4.9. PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

4.9.1. Point sur les travaux.

L'entreprise JTA a terminé ses travaux sur les 2 alpages. Il ne reste plus qu'à réaliser l'étanchéité de la citerne et les clôtures du Gralet.

4.10. ELECTIONS MUNICIPALES

4.10.1. Dates officielles : les 15 et 22 mars 2019.

La commune ayant plus de 2500 habitants le nombre de conseillers est de 23.

5. COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.1. COMMISSION URBANISME

5.1.1. Décisions favorables

Déclarations Préalables

- DP19B0043, GAGGINI Didier à Greny, division parcellaire, décision de non-opposition le 2 septembre.
- DP19B0043, MOINE Jean-Pierre à Greny, division parcellaire, décision de non-opposition le 2 septembre.
- DP19B0040, DOS SANTOS TAVEIRA Nuno à Logras, création de toiture au-dessus de la porte d'entrée et de la cave et construction d'un mur, arrêté favorable le 9 septembre.

Permis de Construire

- PC17B0024M01, NINET Pierre à Péron, modification d'un permis en cours, arrêté favorable le 2 septembre.
- PC15B0001M01, SCCV l'Ecrin représentée par M. ALLAMANNO André à Péron, modification d'un permis en cours, arrêté favorable le 2 septembre.

- PC11B0026M02, SCI les Chorydales représentée par Mme VUAILLAT Josiane à Péron, modification d'un permis en cours, arrêté favorable le 2 septembre.
- PC19B0049, BENNATO Sylvestre à Logras, travaux d'exhaussement du sol, arrêté favorable le 23 septembre.

5.1.2. Décisions défavorables

Permis de Construire

- PC19B0027, RAMEL Loïc à Logras, rénovation et extension d'un bâtiment existant en logement, arrêté défavorable le 17 septembre.

5.2. ASSOCIATIONS

5.2.1. Compte-rendu de la réunion du 05/09/2019 avec Mme Sarzier pour la création d'une association dédiée à la zumba et la mise à disposition de la salle Champ Fontaine.

5.2.2. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Sou des Ecoles du 26/09/2019.

Il a été établi un compte rendu des manifestations de l'année scolaire écoulée avec un résultat financier positif ce qui a permis un financement **exceptionnel** de nombreux voyages et sorties scolaires. Suite à la démission de la Présidente, Mr Sébastien Fournier a été élu président avec un bureau élargi.

5.5. CCAS

5.5.1. Compte-rendu du voyage du 10/09/2019, organisé pour les anciens.

Le voyage s'est très bien déroulé. Etaient prévues la visite du Palais Idéal du Facteur Cheval à Hauterives (26), le matin et après le déjeuner, la visite d'une exploitation de Noix à Saint-Romans (38).

6. COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1. CAPG

6.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19/09/2019.

Le Conseil Communautaire a réglé les « affaires courantes » à une date inhabituelle.

6.1.2. Recomposition des Conseils Communautaires avant le renouvellement des Conseils Municipaux.

Par arrêté préfectorale la composition du futur Conseil Communautaire est fixée à 53 sièges. La commune de Péron n'aura toujours qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant.

6.1.3. Compte-rendu des diverses réunions.

Réunion des Comités technique de la Régie des Eaux Gessiennes du 04/09/2019 et du 25/09/2019

Outre le point sur la ressource et l'état d'avancement des divers travaux et études, l'ordre du jour comprenait pour Péron :

- Présentation du projet de sécurisation AEP entre le Sud et le centre Gessien. Le projet concerne le transfert d'eau de l'unité de production de Pougny jusqu'à Crozet au moyen d'importants travaux structurants comprenant notamment un réservoir "pilote" sur Péron.

Le budget total est de l'ordre de 40 M° d'€. Les premiers travaux devraient débiter à l'horizon 2022.

- Demandes de subvention au titre du programme de travaux 2020. Péron est concerné par une opération de renouvellement de réseaux secteur rue de la Gaine.

- Point d'information sur les niveaux de la nappe de Greny.

Données disponibles sous le lien ci-après.

https://ades.eaufrance.fr/Fiche/PtEau?Code=06533X0070/F2#mesures_graphiques

6.1.4. Bilan du Transport A la Demande après 1 an de fonctionnement.

2311 billets ont été émis depuis septembre 2018 essentiellement sur la ligne express Léaz – Cern Meyrin.

6.2. REGIE DES EAUX

6.2.1. Point sur les travaux rue du Mail – Grand'Rue.

Le chantier est mis à l'arrêt dans l'attente d'une finition des travaux de confortement du talus de l'IME conduisant à fermer la route du Four à Chaux.

6.3. PLUiH – SCOT – RLPI

6.3.1. PLUiH

6.3.1.1. Point sur la présence en mairie de Mme l'enquêtrice le 28/09/2019.

6.3.2. RLPI

6.3.2.1. Point sur l'enquête publique à venir.

L'enquête publique aura lieu du 04/11/2019 à 9h00 au 05/12/2019 à 19h00 avec la présence à Péron d'un enquêteur le 20/11/2019 de 14h30 à 17h30.

6.4. ECOPONT

6.4.1. Relevé des passages des mois d'août et septembre

Toujours des traversées d'hommes et de chien malgré tout en moins grand nombre. Toujours pas de franchissement de l'ouvrage par le grand gibier.

7. DIVERS

7.1. Prochain Conseil Municipal ordinaire : le 5 novembre 2019.

7.2. Le cross départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain est prévu à Péron le 25/01/2020.

Séance levée à 22H45.